



# **LE SUIVI PARTICIPATIF ONPES/MPCE**

DSNCRP 2008-2010



# RAPPEL

Le suivi-participatif (SP) est l'étape finale du processus participatif (PP).

Le processus participatif s'est déroulé sur trois phases:

- 1-Phase de consultation et de sensibilisation
- 2-Phase de participation
- 3-Phase d'appropriation et d'implication

# FINALITE DU SUIVI PARTICIPATIF

Permettre aux associations, groupements de base et à la population entière d'observer, de suivre et d'opiner sur l'exécution des actions de réduction de la pauvreté dans leurs zones d'influences.

Permettre aux autorités de s'informer des appréciations qu'ont les populations à la base sur les activités menées dans le cadre de la mise en oeuvre du DSNCRP

# LES PARTIES PRENANTES MOBILISABLES ET LEUR ROLE

## 1-LES GROUPES CIBLES BENEFICIAIRES

- Ils veillent sur l'effectivité des actions prévues par le DSNCRP
- Ils donnent leurs appréciations sur les actions menées dans le cadre de la réduction de la pauvreté.
- Ils exposent leurs priorités

# LES PARTIES PRENANTES(SUITE)

## 2-LES POUVOIRS LOCAUX ET LES ELUS

- Ils veillent sur la mise en oeuvre des actions prévues
- Ils font des propositions d'adaptation des actions réalisées aux réalités particulières de leurs regions.
- Ils s'impliquent dans la reactualisation du DSNCRP

# PARTIES PRENANTES (SUITE)

## 3-LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

- Ils s'assurent de la participation effective de toutes les parties prenantes dans le processus de suivi.
- Ils s'impliquent par des appuis multiformes qu'ils peuvent donner tout le long du processus.

# PARTIES PRENANTES (SUITE)

## 4-LE SECTEUR PRIVE

- Informer les autres parties prenantes sur ses projets susceptibles d'influencer sur la réduction de la pauvreté dans la communauté.
- Exposer les freins à l'épanouissement de son entreprise

# PARTIES PRENANTES (SUITE)

## 5-LA SOCIETE CIVILE

- Elle s'assure que l'Etat respecte ses engagements vis à vis de la population.
- Elle veille sur les intérêts des groupes vulnérables.
- S'implique dans l'actualisation ou le réajustement du DSNCRP

# CE QUE NOUS VOULONS AVOIR

- 1-Savoir ce que les populations pensent des réalisations touchant leur communauté dans le cadre du DSNCRP.
- 2-Savoir aussi ce que ces populations veulent

# LES MATERIAUX UTILISES POUR LA COLLECTE DES APPRECIATIONS

- 1-Le contenu des Objectifs du Millenaire de Développement (OMD)
- 2-Le contenu des Grands Chantiers
- 3-Le contenu des Objectifs du DSNCRP

N.B

Ces contenus (susmentionnés ) renseignent sur les conditions de vie, le niveau de vie et le niveau de bien-etre de la population.

# CE QUI EST PRESENTE AUX POPULATIONS POUR LE SP

- 1-Le revenu
- 2-La sécurité alimentaire
- 3-La scolarisation des enfants
- 4-L'alphabétisation des adultes
- 5-L'eau potable et assainissement
- 6-La santé maternelle et infantile
- 7-Distribution spatiale des services publics

## **CE QUI EST PRESENTE AUX POPULATIONS POUR LE SP (suite)**

8-L'intégration des femmes

9-La prise en charge des maladies prioritaires

10-Le développement agricole

Voir la grille d'appréciation et la grille de correspondance

# EXEMPLE DE COLLECTE D'APPRECIATIONS AVEC LA GRILLE

1- Eske pwojè kap fèt nan zon bo lakay ou yo mete plis lajan nan poch ou?

2-Les réponses possibles

-Anpil Anpil

-Anpil

-Pa Anpil

-Nou poko wè sa

-Pa gen sa ditou

## LE TRAITEMENT DE CES REPONSES

La grille de correspondance établit  
préalablement les rapports ci-après:

-Anpil Anpil	=	plus que 75%
-Anpil	=	entre 50 et 70%
-Pa Anpil	=	entre 45 et 50%
-Nou poko wè sa	=	entre 20 et 40%
-Pa gen sa ditou	=	inférieur à 20%

## TRAITEMENT DES REPONSES (suite)

Quand on fait correspondre le traitement et l'objectif fixé par le DSNCR

<< Diminuer de 50% les revenus inférieurs à 1us\$/jour entre 2008 et 2015>>

Il devient donc aisé de dire si l'atteinte de l'objectif est assurée ou compromise.

## OU VA CETTE INFORMATION?

Cette information traitée par l'ONPES est envoyée au Secrétariat Exécutif du Suivi de la Mise en Œuvre. De là elle rejoint le Comité Interministériel de Coordination et de Suivi (CICS). L'information ira aux trois instances supérieures de décisions : le CAP, le COSI et le CNI.

## Cette information servira à quoi?

Elle permettra aux autorités et aux instances de décisions de procéder à des adaptations ou des réajustements (éventuels) des priorités sur le plan local et régional. Cette démarche va pouvoir faciliter l'adéquation entre les attentes des populations et les actions menées dans leurs régions pour le compte du DSNCRP

# A TRAVERS QUELS CANAUX PASSENT LES APPRECIATIONS

- 1-La mise en place d'un réseau observation/appréciations.
- 2-Ce réseau comprendra tous les groupements et toutes les associations de base intéressés au processus du suivi et de la mise en œuvre du DSNCRP.

## UNE DEMARCHE PREVUE DANS LE DSNCRP

<<...Les associations de la Société Civile et plus particulièrement celles qui ont participé au processus d'élaboration de DSNCRP dans les régions seront encadrées et bénéficieront de formation adéquate pour leur permettre d'observer, de suivre et d'opiner sur l'exécution des actions de réduction de la pauvreté dans leurs zones d'influence...>>

# RESPECT DE CETTE OBLIGATION

- 1-Recensement et Enregistrement des groupements et associations de base intéressés au processus du suivi de la mise en œuvre du DSNCRP.
- 2-Diagnostiquer les besoins à travers une fiche de renseignement préparée à cet effet.

# LE RESEAU D'OBSERVATION

Il est constitué des maillons ci-après :

1-La Table de Concertation Communale(TCC)

C'est l'intégration de l'espace communal

Elle est composée de toutes les parties prenantes de la commune. Observer, suivre et opiner sur les actions réalisées dans la commune sont les éléments de discussions.

## LE RESEAU D'OBSERVATION(suite)

- 2-La Table Départementale de Concertation (TDC).Elle est nourrie par les discussions et appréciations des TCC.
- Les Directions Départementales jouent le rôle de courroie de transmission entre les TCC, les TDC et le SCDCS.
- Le Sous Comité Départemental de Coordination et de Suivi (SCDCS) héberge les discussions entre les directions départementales des ministères et les Organismes publics déconcentrés.

## LE RESEAU D'OBSERVATION(suite)

L'ONPES collecte les informations au niveau des TCC et des TDC par le biais de ses grilles d'appréciations.

L'observatoire exploitera aussi les rapports trimestriels d'observations et d'appréciations sur les actions prioritaires retenues dans le DSNCRP fournis par ces tables de concertation(TCC,TDC)

# L'ONPES FAIT QUOI DE CETTE INFORMATION RECUEILIE ET TRAITEE

L'observatoire les achemine vers le Secrétariat Exécutif du Suivi de la Mise en œuvre. De là, elles sont dirigées vers les instances de décisions ci-après

- La DSE
- Le CICS
- Le CAP
- Le COSI
- Le CNI

# FINALITE : A QUOI CELA VA SERVIR?

- 1- Ce processus permettra aux décideurs, aux autorités et à la société civile de s'informer des appréciations des populations sur les actions de réduction de la pauvreté.
- 2- Les autorités auront une juste idée sur l'atteinte des objectifs quantifiés fixés à partir de données qualitatives au regard des attentes des populations.
- 3- Ces informations serviront de tremplin aux démarches de correction, d'adaptation des actions et des investissements aux réalités régionales et locales changeantes, et bien évidemment au processus d'actualisation du DSNCRP.

MERCI DE VOTRE ATTENTION